

## Perspectives économiques régionales à l'horizon 2024 : Une croissance économique modérée dans les trois régions et des taux de chômage historiquement bas

### Croissance économique modérée par rapport au passé récent dans les trois régions

L'essoufflement conjoncturel européen devrait entraîner un ralentissement de la croissance de l'activité économique belge au cours de la période 2018-2020. La croissance du PIB réel belge atteindrait dès lors 1,4 % par an en moyenne, contre 1,6 % durant la période 2015-2017. En Flandre, la croissance du PIB reculerait également, passant de 1,9 % par an en moyenne entre 2015 et 2017 à 1,6 % durant la période 2018-2020. De même, en Wallonie, la croissance de l'activité économique passerait de, respectivement, 1,4 % à 1,2 % par an. En Région bruxelloise, la progression du PIB serait sensiblement plus faible que dans les deux autres régions; elle atteindrait 0,9 % par an mais serait stable par rapport à celle observée durant la période 2015-2017.

La croissance économique des régions resterait modérée au cours de la période 2021-2024, conformément à la croissance du PIB belge qui ralentirait légèrement pour atteindre 1,3 % par an en moyenne. À Bruxelles, la croissance du PIB ne dépasserait pas 0,9 % par an en moyenne tandis qu'elle atteindrait 1,4 % en Flandre et 1,2 % en Wallonie.

### Baisse du chômage généralisée malgré une diminution des créations d'emplois

Dans les trois régions, la croissance de l'emploi intérieur (soit l'emploi au lieu de travail) s'essoufflerait graduellement durant la période de projection, surtout entre 2019 et 2022. En moyenne sur la période 2018-2024, l'emploi augmenterait de 0,4 % par an à Bruxelles, un rythme sensiblement inférieur à ceux attendus en Wallonie (0,7 %) et en Flandre (0,9 %). Ces taux correspondent à une création nette de 3 000 emplois en moyenne par an en Région bruxelloise (ou 21 000 emplois cumulés sur la période), 26 000 en Flandre (182 000 emplois cumulés) et 9 000 en Wallonie (64 000 emplois cumulés).

Entre 2018 et 2024, la croissance de la population active occupée (soit l'emploi au lieu de domicile) serait, par contre, nettement plus dynamique à Bruxelles (1,2 % par an en moyenne) qu'en Flandre (0,8 %) et en Wallonie (0,7 %). La Région bruxelloise devrait en effet continuer à bénéficier d'une progression soutenue du nombre de navetteurs sortants vers les deux

autres régions, comme c'est le cas depuis une quinzaine d'années.

La croissance de l'offre de travail (soit la population active) ralentirait dans les trois régions. C'est en Wallonie qu'elle devrait progresser le moins, avec une hausse d'à peine 0,1 % par an au cours de la période 2018-2024, contre 0,4 % pour les Régions flamande et bruxelloise. Du côté bruxellois, ce sont les impulsions démographiques qui continueraient de soutenir la croissance de l'offre de travail. En Flandre, ce sont les évolutions de taux d'activité qui devraient avoir un impact positif plus marqué.

Ces évolutions de l'offre de travail et de la population active occupée se traduisent par un taux de chômage<sup>1</sup> en baisse continue dans les trois régions. Il passerait ainsi de 16,5 % en 2018 à 12,9 % en 2024 en Région bruxelloise, de 13,2 % à 10,7 % en Région wallonne et de 6,5 % à 4,7 % en Région flamande. Ces taux sont inédits dans l'ensemble des régions depuis les années 1980. La baisse importante et rapide des taux de chômage pourrait s'accompagner de risques, et notamment celui d'une pénurie (accrue) de main-d'œuvre dans certains segments du marché du travail. Ce scénario pour le marché du travail est néanmoins en partie soutenu par une projection à politique budgétaire de l'ensemble des administrations publiques qui – en l'absence de nouvelles mesures – conduirait à creuser davantage le déficit.

### Accélération des gains de productivité et de la progression salariale

Quelle que soit la région, la croissance économique est intensive en main-d'œuvre depuis 2015, une particularité qui devrait se maintenir jusqu'en 2019. À partir de 2020, le renforcement attendu de la croissance des salaires bruts réels par tête et l'absence de nouvelles réductions de coût du travail<sup>2</sup> iraient de pair avec un redressement de la croissance de la productivité et une évolution moins dynamique de l'emploi. Les gains de productivité réelle par tête des branches d'activité marchande atteindraient ainsi, au cours de la période 2021-2024, 0,8 % par an en moyenne en Région flamande, 0,7 % en Région wallonne et 0,6 % en Région bruxelloise. Dans les trois régions, les gains de productivité seraient légèrement inférieurs à l'augmentation du coût salarial réel par tête (respectivement, 1,0 %, 0,9 % et 0,8 %).

1. Concept administratif.

2. Hormis, en 2020, la hausse des subventions salariales (principalement dans le secteur de la construction).

## Ralentissement de la croissance du revenu disponible réel des ménages à partir de 2020

La croissance du revenu disponible réel des ménages serait particulièrement dynamique en 2019 dans les trois régions (entre 2,2 % et 2,4 %) grâce à la croissance toujours vive de la population active occupée, à la hausse des salaires réels par tête et aux nouveaux allègements fiscaux (dernier volet du tax shift fédéral). Après le pic de 2019, la croissance du revenu disponible réel ralentirait dans les trois régions. En Flandre, le revenu disponible progresserait tout de même encore de 1,4 % par an en moyenne entre 2021 et 2024, particulièrement soutenu par la croissance des salaires par tête, celle des revenus de la propriété et celle des prestations sociales. La croissance du revenu disponible ne s'établirait en revanche qu'à 1,0 % par an en Wallonie, principalement en raison d'un moindre dynamisme des revenus primaires. À Bruxelles, le revenu disponible réel des ménages augmenterait de 1,1 % par an sur la même période. Alors que la croissance des revenus primaires des ménages bruxellois serait pourtant la plus rapide du pays, les prestations sociales (moins soutenues par les pensions qu'en Flandre et qu'en Wallonie) augmenteraient en effet à un rythme sensiblement inférieur à la moyenne nationale.

## Finances publiques régionales déficitaires à moyen terme

À politique inchangée, la Communauté française, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale seraient déficitaires sur la période 2019-2024. En surplus en 2019, la Communauté flamande et la Commission communautaire commune seraient en déficit à partir de 2020. Hormis pour la Commission communautaire commune, ces déficits sont en tout ou partie dus à d'importantes dépenses d'investissement en capital physique (liaison Oosterweel en Région flamande, Plan wallon d'investissement en Région wallonne, projets en faveur de la mobilité et la sécurité en Région de

Bruxelles-Capitale) et en capital humain (Pacte d'excellence en Communauté française).

### Que sont les Perspectives économiques régionales ?

*Les « Perspectives économiques régionales 2019-2024 » sont le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan, l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) et Statistiek Vlaanderen.*

*Les perspectives régionales constituent une désagrégation des « Perspectives économiques 2019-2024 » de l'économie belge publiées en juin 2019 par le Bureau fédéral du Plan. Ces perspectives nationales sont élaborées « à politique inchangée », c'est-à-dire ne prenant en compte que les mesures formellement décidées et pour lesquelles les modalités d'application sont connues avec suffisamment de détail. Elles n'anticipent dès lors pas les éventuelles mesures d'économies budgétaires que les futurs gouvernements seront amenés à prendre, ce qui implique des risques à la baisse en ce qui concerne les dépenses publiques et leur impact sur la croissance économique.*

*L'exercice de désagrégation régionale est généralement réalisé à l'aide de clés de répartition régionale endogènes, c'est-à-dire déterminées par un ensemble d'équations estimées par des méthodes statistiques. Il s'agit donc d'une approche de type « top-down ». Le compte des communautés et régions constitue toutefois une exception. Ce compte est en effet déjà le résultat de l'agrégation des comptes individuels des différentes entités.*

*Les perspectives régionales réalisées permettent de brosser, sous l'hypothèse de politique inchangée, le tableau du paysage économique des trois régions pour les cinq années à venir et d'identifier tout déséquilibre économique qui pourrait surgir, se creuser ou perdurer à moyen terme.*

Pour plus d'informations:

Delphine Bassilière, tél.: 02/507 74 58, e-mail: db@plan.be; Igor Lebrun, tél.: 02/507 73 49, e-mail: il@plan.be

**Chiffres-clés de la projection régionale**

	Moyennes				
	2015-2017	2018-2020	2021-2024	2018-2024	
<b>1. Produit intérieur brut en volume (1)</b>					
Royaume	1.6	1.4	1.3	1.3	
Région de Bruxelles-Capitale	0.9	0.9	0.9	0.9	
Région flamande	1.9	1.6	1.4	1.5	
Région wallonne	1.4	1.2	1.2	1.2	
<b>2. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)</b>					
Royaume	3.1	2.9	1.9	2.3	
Région de Bruxelles-Capitale	3.0	2.5	1.7	2.0	
Région flamande	3.9	3.1	1.9	2.4	
Région wallonne	1.7	2.7	2.1	2.3	
<b>3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)</b>					
Royaume	0.4	0.2	0.8	0.5	
Région de Bruxelles-Capitale	0.7	0.2	0.6	0.4	
Région flamande	0.5	0.3	0.8	0.6	
Région wallonne	0.1	0.1	0.7	0.4	
<b>4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)</b>					
Royaume	-0.8	0.3	0.9	0.6	
Région de Bruxelles-Capitale	-1.2	0.2	0.8	0.5	
Région flamande	-0.6	0.4	1.0	0.7	
Région wallonne	-0.5	0.1	0.9	0.5	
<b>5. Emploi intérieur (1)</b>					
Royaume	1.2	1.1	0.6	0.8	
Région de Bruxelles-Capitale	0.2	0.6	0.3	0.4	
Région flamande	1.4	1.3	0.7	0.9	
Région wallonne	1.2	1.0	0.5	0.7	
<b>6. Revenu disponible des ménages (en termes réels) (1)</b>					
Royaume	1.0	1.7	1.2	1.4	
Région de Bruxelles-Capitale	1.6	1.8	1.1	1.4	
Région flamande	1.1	1.7	1.4	1.5	
Région wallonne	0.7	1.6	1.0	1.2	
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2024</b>
<b>7. Taux de chômage (définition BFP) (4)</b>					
Royaume	9.6	9.0	8.7	8.4	7.4
Région de Bruxelles-Capitale	16.5	15.7	15.1	14.6	12.9
Région flamande	6.5	6.0	5.8	5.6	4.7
Région wallonne	13.2	12.6	12.2	11.8	10.7
<b>8. Taux d'emploi (15-64 ans)</b>					
Royaume	66.4	67.1	67.5	67.9	68.9
Région de Bruxelles-Capitale	58.3	58.8	59.2	59.5	60.3
Région flamande	71.0	71.8	72.2	72.7	73.8
Région wallonne	61.0	61.6	62.0	62.3	63.2
<b>9. Solde de financement des communautés et régions (millions d'euros)</b>					
Région de Bruxelles-Capitale	-368	-409	-475	-469	-435
Commission communautaire commune	-65	10	-25	-29	-51
Communauté flamande (5)	-584	10	-564	-561	-262
Région wallonne	-671	-135	-246	-387	-215
Communauté française	-248	-426	-454	-435	-462

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissements résidentiels.

(3) Coût salarial net des subventions salariales.

(4) Selon la définition BFP, le chômage (concept administratif) inclut également les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

(5) Y compris la Communauté flamande.

Source : Calculs BFP, IBSA, IWEPS, Statistiek Vlaanderen sur base des comptes régionaux (ICN).